

L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Depuis janvier 2017, la loi sur la protection de l'environnement et de la biodiversité (loi Labbé) impose aux communes de s'occuper des espaces verts sans avoir recours aux produits phytosanitaires et autres désherbants chimiques.

Le retour spontané de la nature en ville n'est pas synonyme d'un manque d'entretien.... Les fortes chaleurs entrecoupées d'épisodes pluvieux conduisent à la propagation des herbes folles.

L'équipe des espaces verts travaille tout au long de l'année pour réguler la prolifération des mauvaises herbes dans l'espace public.

Cependant, nous sommes tous concernés... La mairie invite donc les habitants à entretenir régulièrement leurs parties privatives ainsi que les trottoirs et les caniveaux situés au droit de leur habitation (comme lors des épisodes neigeux en hiver).

C'est grâce aux petits gestes de chacun que nous pourrons conserver une commune où il fait bon vivre.